



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2002-MC-2571

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 408960

DOSSIER N^o : 601

Objet : Shell Canada Limitée
Demande de visa de modification

Vu la demande présentée le 9 août 2002;

vu les articles 14 et 27 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur général - Exploitation octroie le :

visa pour la modification n^o 1 du 9 août 2002 du prospectus simplifié du 18 décembre 2001 concernant le placement de billets à moyen terme non garantis d'un capital global maximal de 500 000 000.

Cette modification est faite afin d'augmenter le montant en capital global des billets à moyen terme non garantis pouvant être offert aux termes du prospectus à 1 000 000 000 \$.

Fait à Montréal, le 9 août 2002.

Le directeur général - Exploitation,

(s) *Daniel Laurion*
Daniel Laurion

MR/sv